

## Présentation du Seigneur

*Lectures : He 2, 14-18 ; Lc 2, 22-40*

« Les parents de Jésus l'amènèrent à Jérusalem pour le présenter au Seigneur ».

Pour être fidèles aux prescriptions de la Loi, Marie et Joseph sont venus, au temps opportun, au Temple de Jérusalem pour présenter à Dieu son Père l'Enfant-Jésus, le Saint par excellence, en souvenir de la protection des premiers-nés des Hébreux la nuit de la dernière plaie d'Égypte : la mort des premiers-nés des Égyptiens ; ils venaient aussi présenter la modeste offrande réclamée de la part des pauvres pour racheter Celui qui venait, en réalité, racheter toute l'humanité.

L'Église nous invite, en ce jour, à nous souvenir de notre propre présentation et consécration au jour de notre baptême, et, plus particulièrement, pour certains, de leur profession religieuse ou monastique. Pour la plupart d'entre nous, au jour de notre baptême, nos parents, avec nos parrains et marraines, nous ont portés sur les fonts baptismaux, où nous avons été rachetés dans la mort et la résurrection du Fils de Dieu, pour appartenir au Seigneur, pour devenir enfants de Dieu, tout dévoués à son œuvre. Ainsi, grâce à l'onction de l'Esprit Saint et à la parole de l'Église, nous avons été consacrés pour être un temple spirituel et un sacerdoce royal ; nous sommes devenus officiants dans ce temple pour offrir des sacrifices saints au Seigneur, plus encore pour nous offrir nous-mêmes en victimes saintes, vivantes et agréables à Dieu, comme le demande saint Paul (cf. Rom. 12, 1) ; cela se réalise en premier lieu dans l'offrande eucharistique lorsque nous unissons notre sacrifice à celui du Christ.

Atteints par la tache du péché originel, nous avons besoin de cette consécration, et nous savons combien cela nous oblige désormais à une vie conforme à la perfection de Dieu. Nous avons tous la responsabilité de faire connaître le Christ au monde par nos paroles, mais aussi par toutes nos activités, par la sainteté de notre vie ; nous sommes tous consacrés pour être des apôtres et des missionnaires en rendant témoignage au Christ Sauveur.

Le Concile Vatican II a souligné très nettement la distinction, la différence de nature même entre le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ; les prêtres sont consacrés d'une manière nouvelle pour être les instruments du Christ prêtre, pour agir en son nom et en sa personne, pour représenter le Christ devant le peuple fidèle. Le Pape François a rappelé qu'ils n'étaient pas des intermédiaires, mais des médiateurs, participant à la charge du Christ par le ministère de la Parole et de l'Eucharistie. Configurés au Christ, ils ne peuvent prendre modèle sur les agissements du monde ; le Seigneur a bien dit à ses apôtres qu'il ne les retirait pas du monde, mais qu'ils n'étaient pas du monde.

Cette consécration les prépare à leur mission spéciale et les adapte à leur tâche d'annoncer à tous l'Évangile de Dieu, de sanctifier le peuple fidèle, de le conduire à Dieu. Elle leur impose aussi des obligations particulières d'une vie sainte en conformité avec

leur état ; mais le plus grand devoir du prêtre est d'être d'abord le ministre de l'Eucharistie et de la pénitence.

Dieu ne se rassasie pas du sang des animaux, il préfère la miséricorde à tous les sacrifices ; il ne méprise pas un cœur contrit, alors qu'il ne tient compte d'aucun sacrifice offert machinalement et sans vraie humilité. Seul le sacrifice de son Fils a du prix à ses yeux ; les prêtres rendent présent sacramentellement ce sacrifice et tous les fidèles s'offrent en proclamant l'*Amen* qui conclue la prière eucharistique et en reçoivent les fruits dans la communion.

Il est encore une autre catégorie de personnes qui reçoivent une consécration spéciale, enracinée dans celle du baptême, ce sont ceux qu'on nomme les religieux ; par leur consécration religieuse ou monastique, ils sont ordonnés au service du Seigneur par des liens plus stables, des vœux, qui les assimilent davantage au Christ dans l'état de sa vie terrestre. Leurs obligations sont, en même temps, plus grandes : ils sont comme consacrés en permanence, ils se tiennent constamment et définitivement devant le Seigneur pour le servir dans la sainteté et la justice en sa présence tout au long de leurs jours, comme le chante Zacharie, le père de saint Jean-Baptiste (cf. Lc. 1, 75).

Ils sont un signe pour le monde et un encouragement pour les chrétiens ; même retirés du monde comme les moines, ils ne sont pas étrangers à la vie des hommes ; même renonçant au monde pour être entièrement voués au service de Dieu et de l'Église, ils ne sont pas distants de l'ensemble des croyants ; même passant de longues heures au chœur, ils sont attentifs aux besoins de leurs frères et ne peuvent négliger de leur porter secours et conseils.

Dans la maison du Père, il y a multitude de demeures ; dans le corps de l'Église, il y a nombre de membres divers. Chacun y trouve sa place et ne doit pas prendre celle d'un autre. Sans nier les distinctions nécessaires, tout fidèle pourtant appartient à un peuple sacerdotal, tout baptisé est aussi un religieux, en tant qu'il est relié à Dieu et est habilité à rendre à Dieu un culte qui lui soit agréable. Chaque membre doit remplir sa fonction propre, mais ils sont tous unis dans la communion d'un seul corps dont la tête est le Christ. Tous, nous sommes appelés à la sainteté, qui ne consiste pas tant dans une perfection morale impeccable que dans une rectitude de pensée et de vie conforme au dessein divin : tel est le premier culte spirituel que nous devons rendre à Dieu, par notre sacrifice de louange, par la fuite du mal, par la purification de la vie et par l'accroissement de la charité. Puissions-nous nous aider mutuellement, par notre prière et nos exemples, à parvenir jusqu'au sommet de doctrine et de charité, comme le souhaite saint Benoît au terme de sa Règle !